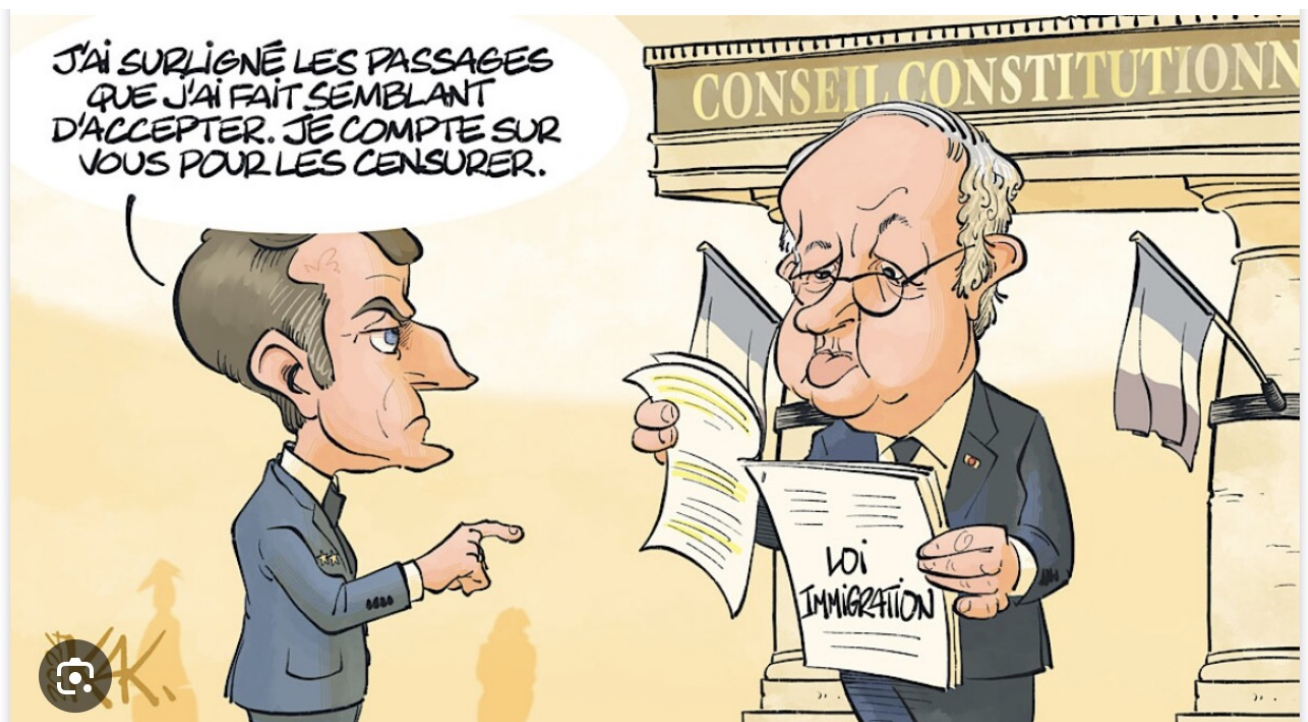
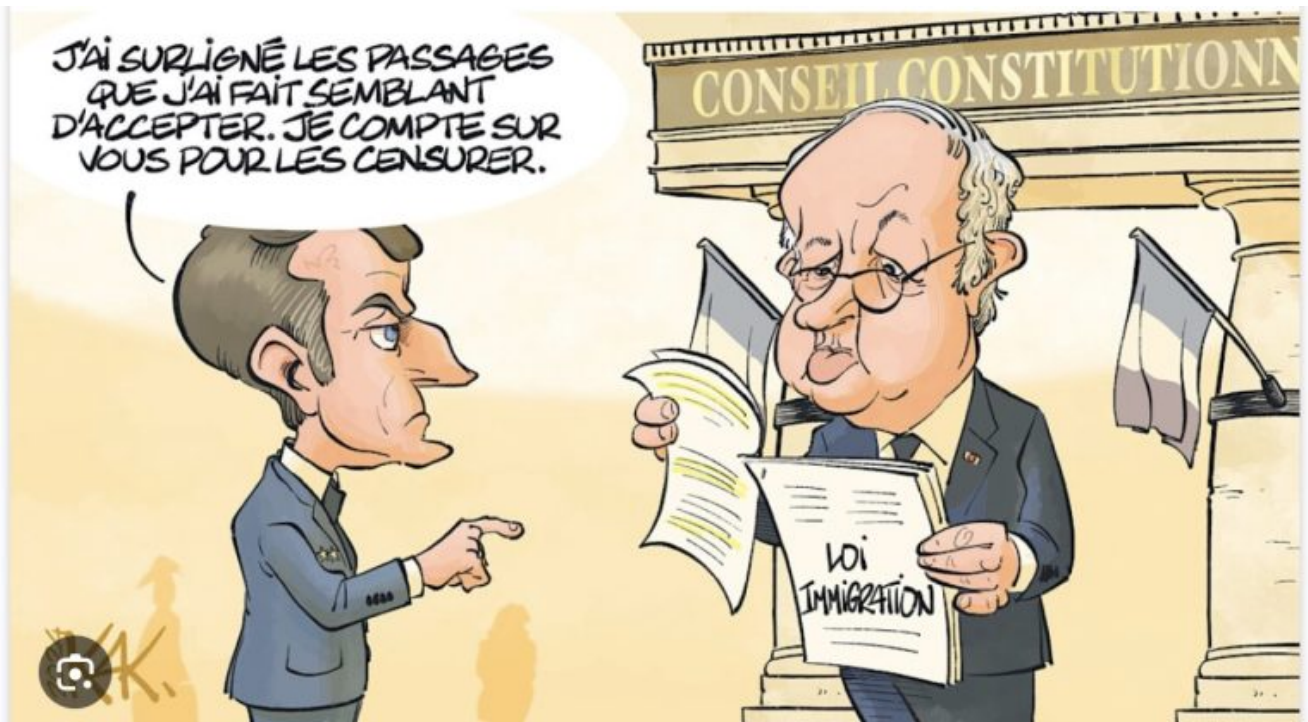


Loi immigration : comme prévu, les collabos du Conseil constitutionnel ont censuré les choses positives

écrit par Christine Tasin | 26 janvier 2024



Nous l'avions dit dès les discussions autour de la loi, c'était du cinéma. Un grand cinéma pour faire croire aux benêts que députés et Macronie auraient enfin compris qu'ils nous tuaient avec l'immigration. Chacun savait que, forcément, la loi serait censurée par les complices de Macron au Conseil Constitutionnel.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/12/20/accord-sur-la-loi-immigration-un-non-evenement-juste-une-manoevre-politique/>

Les "juges" (ça des juges ??? des militants politiques, oui !) ont donc censuré les seules choses qui avaient un intérêt. De toutes manières, c'était incompatible avec l'UE... alors !

Restrictions au droit du sol ? Le texte prévoyait que la nationalité française ne soit plus automatique pour toute personne née en France de parents étrangers ? **Raté. Inconstitutionnel !**

Regroupement familial restreint ? Nécessité de passer au moins 24 mois en France avant de faire la demande ? Avoir des ressources pour faire venir sa famille ? Avoir un conjoint d'au moins 21 ans pour pouvoir le faire venir en France ? Vous galégez ! **Raté. Inconstitutionnel !**

Une caution imposée aux étudiants étrangers avant qu'ils ne viennent vivre en France ? Vous n'y pensez pas, c'est inhumain. La France paiera les frais d'éloignement du quidam si son titre de séjour n'est pas renouvelé. **Bien fait pour cet ancien Etat colonisateur. Inconstitutionnel !**

Des quotas migratoires ? Un nombre maximal de titres de séjour accordés ? C'est discriminatoire, ça, messieurs-dames ! Cela reviendrait à discriminer les étrangers qui déposeraient leurs dossiers une fois le quota atteint ! **Raté. Inconstitutionnel !**

Un délit de "séjour irrégulier" ? Hollande l'avait fait disparaître, impensable de revenir en arrière. Et que dirait Der Leyen ? **Raté. Inconstitutionnel !**

Des prestations sociales (allocation logement, allocations familiales...) soumises à condition de durée de séjour en France ? Le crime absolu ! Discrimination, discrimination !
Raté. Inconstitutionnel !